



REUNION RESTREINTE TELEPHONIQUE

Réunion du 21 AOUT 2018

Participants : Michel CORNIAUX – Dominique HARY –Daniel SION.

COUPE DE FRANCE

Rencontre LIESSE MARAIS – CLACY MONS ES du 19/08/2018

Match non joué, absence de LIESSE MARAIS

Vu le rapport de l'arbitre, considérant l'absence de LIESSE MARAIS, la commission déclare LIESSE MARAIS forfait.

LIESSE MARAIS – CLACY MONS ES score : 0-3

CLACY MONS ES qualifié

Amende à LIESSE MARAIS : 100€

Rencontre VALINES AS – MIANNAY MOYENNEVILLE du 19/08/2018

Courriel de l'arbitre en date du 20/08/2018 informant de l'erreur de résultat.

VALINES – MIANNAY MOYENNEVILLE score : 2-6

MIANNAY MOYENNEVILLE qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant la Commission d'appel de la Ligue qui juge en dernier ressort.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

M. CORNIAUX
Président de séance